

11^e open international d'Ille-et-Vilaine

Règlement intérieur

Article 1 :

L'inscription à l'Open International d'Ille-et-Vilaine 2018 implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

Article 2 : tournois

Le Comité Départemental des Échecs d'Ille-et-Vilaine organise le 11^e Open International d'Ille-et-Vilaine à Rennes (35) du samedi 7 juillet au vendredi 13 juillet 2018.

Deux tournois sont organisés :

- Un tournoi principal, réservé aux joueurs classés Fide ou dont le classement est supérieur ou égal à 1500, homologué sous le n°44853
- Un tournoi « moins de 1700 », réservé aux joueurs dont le classement est inférieur ou égal à 1700, homologué sous le n°44854

La responsable du Comité d'Organisation est Laetitia CATHERINOT.

Article 3 : règles

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (FIDE), fixées au congrès FIDE d'Antalya (Turquie) en octobre 2017 et applicables depuis le 1er janvier 2018.

Article 4 : appariements

4.1 Les appariements sont réalisés au système suisse. Un système d'accélération pourra être choisi avant le début des tournois en fonction des joueurs inscrits.

4.2 Les appariements sont calculés avec l'aide du logiciel *papi* de la Fédération Française des Échecs (FFE), à jour de la dernière version disponible à la date du tournoi.

4.3 Seront appariés à la première ronde les joueurs ayant réglé leur inscription et fait contrôler leur licence avant 13h30 le 7 juillet 2018.

4.4 Les appariements deviennent officiels 30 minutes avant le début de chaque ronde.

Les appariements publiés auparavant sont donnés à titre indicatif.

4.5 Les chevalets nominatifs posés sur les tables ne sont là qu'à titre indicatif. Seule la feuille d'appariement affichée sur le lieu du tournoi fait foi.

Article 5 : départages

Le départage des joueurs à égalité de points se fait de la manière suivante :

1. **Confrontation Directe**
2. **Nombre de parties gagnées**
3. **Buchholz tronqué**
4. **Performance**

L'ordre des joueurs de la grille américaine calculée par le logiciel *papi* à jour de la dernière version disponible, fait foi.

Article 6 : cadence

Pour tous les tournois, la cadence de jeu est de 1h30 avec ajout de 30 min après le 40^e coup et un incrément de 30s par coup depuis le premier coup.

Article 7 : dispositions particulières

7.1 Avant 20 coups joués, tout accord de partie nulle doit être validé par un arbitre sous peine de double forfait. Les nulles par consentement mutuel sont autorisées uniquement après 20 coups joués.

7.2 Tout retard de plus de 30 minutes après le lancement de la ronde en cours est sanctionné par un forfait.

7.3 Un joueur absent, sans en avoir notifié l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

7.4 Le joueur est responsable de son score. Il doit vérifier que ses résultats dans les rondes déjà jouées ont été correctement enregistrés. Pour être prise en compte, une erreur à la ronde r doit être signalée immédiatement à l'arbitre, au plus tard avant la publication des appariements de la ronde r + 2. Passé ce délai, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement individuel du joueur (LA art C-04-2 D-8).

Article 8 : arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est Dominique RUHLMANN, AF2 n° D51503 tel : 06 32 01 29 97
Il pourra être assisté d'autres arbitres adjoints.

Article 9 : commission d'appel

Pour présenter un appel, il faut :

- En informer l'arbitre au moment de l'incident et continuer la partie en appliquant ses directives ;
- Dès la fin de la partie, déposer une réclamation écrite auprès de l'arbitre principal.

La composition de la commission d'appel sera affichée sur le lieu des tournois avant la 1^{re} ronde.

Article 10 : lieux, dates et horaires

Les parties se jouent à **la Maison départementale des sports, 13B avenue de Cucillé à Rennes (35)**.

L'entrée est libre pour les spectateurs, cependant l'arbitre peut ponctuellement limiter l'accès au tournoi.

Vérification des licences : samedi 7 juillet de 11h à 13h30 ((licence A obligatoire pour les joueurs de la FFE, id FIDE pour les joueurs des autres Fédérations)

Clôture des inscriptions : samedi 7 juillet à 13h30

Le nombre d'inscriptions est limité à 120 joueurs.

Horaires des rondes

		Tournoi A	Tournoi B
samedi 7 juillet	14h30	Ronde 1	Ronde 1
dimanche 8 juillet	9h30	Ronde 2	
	15h30	Ronde 3	Ronde 2
lundi 9 juillet	14h30	Ronde 4	Ronde 3
mardi 10 juillet	14h30	Ronde 5	Ronde 4
mercredi 11 juillet	9h30	Ronde 6	
	15h30	Ronde 7	Ronde 5
jeudi 12 juillet	14h30	Ronde 8	Ronde 6
vendredi 13 juillet	9h30	Ronde 9	Ronde 7

Remise des prix : vendredi 13 juillet à 16h

Seuls les joueurs présents pourront recevoir leur prix, sauf dérogation exceptionnelle accordée par l'organisateur.

Article 11: inscription

11.1 Les GMI, les MI, les membres de l'équipe de France Jeunes et les GMI ICCF (par correspondance) membres de la FFE sont exonérés des droits d'inscription dans le tournoi A. Tous les joueurs invités doivent se préinscrire au plus tard 48h avant la fin du pointage.

11.2 Les droits d'inscription sont de :

- pour le tournoi A 50€ (adulte) et de 25€ (jeune jusqu'à Junior)
- pour le tournoi B 40€ (adulte) et de 20€ (jeune jusqu'à Junior)

Article 12 : prix

12.1 Le montant total des prix est de 3000 € si 100 joueurs payants. La liste des prix définitive est affichée sur place avant la ronde 5.

12.2 Le Elo estimé des joueurs non classés est remplacé par leur performance dans le tournoi pour le calcul des prix qui tiennent compte du Elo.

12.3 Les prix sont non cumulables. En cas de montants inférieurs à 60 € calculés par le système Hort, les joueurs concernés sont sortis du départage et la répartition des prix est recalculée avec les joueurs restants.

Article 13 : conduite des joueurs

13.1 La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la charte du joueur d'échecs disponible sur le site FFE, rubrique arbitrage: <http://www.echecs.asso.fr/LivreArbitre/Charte.pdf>

13.2 Un joueur ne peut quitter la zone de jeu en cours de partie sans la permission de l'arbitre.

13.3 Les analyses sont interdites dans la salle de jeu (une salle d'analyse est mise à la disposition des joueurs).

13.4 Les joueurs mineurs qui ont fini leur partie ne sont plus sous la responsabilité de l'organisateur.

13.5 L'utilisation de matériel électronique est strictement interdite dans la zone de jeu. Les téléphones doivent être complètement éteints, dans un sac qui ne quitte pas la place du joueur durant toute la partie.

13.6 Il est interdit de fumer, vapoter, manger ou d'apporter des boissons alcoolisées dans la zone de jeu.

13.7 L'entrée est libre pour les spectateurs, cependant l'arbitre peut limiter l'accès à la zone de jeu pour assurer le confort des joueurs. La prise de photos est soumise à l'autorisation de l'arbitre.

Article 14 : droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le Comité Départemental des Échecs d'Ille-et-Vilaine à publier, dans le cadre de ses activités de communication, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs.

Le 21 mai 2018

L'arbitre, Dominique Ruhlmann

Le DDA 35, Pascal Aubry

L'organisatrice, Laetitia CATHERINOT